

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 février 2024

Le conseil d'administration de la Cnaf approuve de nouvelles mesures financières au service de la petite enfance et de la jeunesse

Le 6 février, les administrateurs de la Caisse nationale des Allocations familiales ont approuvé deux initiatives majeures destinées à renforcer le soutien financier en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Ces mesures témoignent de l'engagement des Caf à soutenir et améliorer ces services sur l'ensemble du territoire.

Ces deux mesures sont prévues dans la [Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027](#) au titre du financement des crèches et du renforcement des lieux ressources pour les jeunes :

A partir de 2025, un meilleur financement des places de crèches existantes et un encouragement à en développer de nouvelles pour accompagner le Service public de la petite enfance

Pour réaliser l'objectif fixé par la Cog de développement de 35 000 nouvelles places en crèches financées par la Prestation de Service Unique (PSU), ont été approuvées par les administrateurs :

- l'augmentation du montant du bonus "Territoire Ctg" qui finance le fonctionnement des crèches existantes soutenues par des collectivités locales. Très majoritaires dans le parc de crèches, celles-ci seront ainsi mieux financées et leur pérennité mieux assurée;
- La création d'un nouveau bonus "Trajectoire de développement" pour mieux financer les crèches soutenues par des collectivités territoriales, dès lors que celles-ci font des efforts pour créer de nouvelles places d'accueil répondant aux besoins de leurs populations.

Ces mesures représentent un coût supplémentaire de 303 millions d'euros par an d'ici 2027.

A compter de 2024, la création d'une nouvelle aide pour financer les Points d'accueil et d'écoute jeune

Les 204 points d'accueil et d'écoute jeunes existants contribuent à l'accompagnement et à l'autonomisation des jeunes de 12 à 25 ans grâce à leur fonction d'accueil, d'écoute, d'accompagnement pour prévenir les difficultés et les risques de ruptures familiale et sociale.

Financés jusqu'en 2020 par l'Etat, les PAEJ voient leur intégration dans le giron des services aux familles portés par les Caf confirmée dans la nouvelle COG. Le conseil d'administration a ainsi validé un nouveau référentiel d'intervention et des modalités de financement nationales et pluriannuelles permettant de mieux projeter le développement de ces structures dans les années qui viennent. A la fin de la Cog, ce sont ainsi 18,4 millions d'euros qui seront mobilisés chaque année par les Caf pour soutenir ces lieux.

Isabelle Sancerni, présidente du Conseil d'administration de la Cnaf, salue ces deux mesures :
« Avec ces aides financières renforcées et nouvelles, la Cnaf confirme pleinement son engagement au service des familles : au cours de la petite enfance, alors que l'on sait que la problématique de la recherche d'un mode d'accueil de qualité et de proximité est une vraie préoccupation des parents et des futurs parents, et plus tard, en permettant aux jeunes et aux familles de bénéficier de lieux ressources, proposant des accompagnements concrets et pluridisciplinaires. Je me félicite de ces avancées marquantes. »

Pour Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf, « qu'il s'agisse du renforcement des aides aux crèches en contrepartie de l'implication des collectivités locales ou de la mise en place d'une aide nationale pour les Paej, les décisions du Conseil d'administration illustrent la continuité des engagements des Caf vis-à-vis de leurs partenaires. »

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.